

**LOCALE**

09/09/2016

# Chaîne des parcs : on connaît la date du début des aménagements

PAR YVES PORTELLI  
lens@lavoixdunord.fr



Le cheminement piétonnier le long du canal de la Souchez s'effectuera surtout sur la rive droite. PHOTO SEVERINE COURBE

Été 2017 : tel est le calendrier qui a été fixé par les trois communautés d'agglomérations (CALL, CAHC et

## Artois Comm) porteuses du projet général d'aménagement paysager du bassin minier confié au cabinet Michel Desvigne. Le feu vert accordé par le FEDER a changé la donne et validé le travail accompli.

### BASSIN MINIER

. De quoi parle-t-on ici au juste ? De l'aménagement paysager d'une trame verte dans le bassin minier « périmétrée » grosso modo entre le Bruaysis et l'arrondissement de Lens. Un linéaire (plusieurs parcours reliés entre eux en fait) long de soixante kilomètres et qui traverse sept parcs existants, le tout couvrant une superficie de 2 200 hectares. Sept lieux symbolisent l'identité de cette trame : les sites de mémoire de Souchez, le canal de la Souchez, la vélo route 31 (arc sud), le canal de la Deûle, au nord, le site Artois sud, la vallée de la Lawe et le parc « centralité » (entre Loos et Avion). À l'instigation d'Euralens, courant 2012-2013, l'idée avait germé de reconquérir le paysage à partir du site du Louvre-Lens et d'en faire un levier pour le tourisme de proximité, pour les visiteurs de la région aussi. Il fallait d'abord se mettre en ordre de marche, choisir un guide, valider son travail, monter des dossiers de subventions européennes, entreprendre les démarches administratives, les valider dans chaque communauté d'agglomération, etc.

Le cabinet Desvigne, déjà co-mandataire (avec Portzamparc) des travaux d'accessibilité vers le Louvre-Lens, a remporté l'appel à projets de la Chaîne des Parcs (2014). C'est lui qui a proposé de redonner sa dimension verte à un territoire qui l'avait oubliée... mais pas perdue. Son idée ? Créer un maillage entre les sites avec une lecture commune, ouverte en permanence et gratuitement aux habitants.

### PROCHAINE ÉCHÉANCE :

**LE 31 MARS 2017**

C'est ça qui se met en route aujourd'hui, qui a donc demandé au préalable un gros travail d'harmonisation des modes opératoires, de créations d'habitudes collectives. Tout ceci désormais est derrière nous. La réponse positive de l'Europe sur deux sites emblématiques (le canal de la Souchez et Centralité) a accéléré le processus. Les demandes finalisées et détaillées de subventions doivent être envoyées avant le 31 mars 2017 mais pour ça, les marchés doivent être attribués. La commission des appels d'offres a fait son choix du candidat pour la mission de maîtrise d'œuvre le 29 août. Dans les jours qui viennent, les délais de recours seront passés et le choix validé. Si les délais sont respectés, les aménagements sur le terrain débiteront dans moins d'un an.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)